

Dossier suivi par : Elodie IZQUIERDO DE VEGA

**Objet : Evolution de la présence postale à Saint Pierre d'Aurillac**

Madame, Monsieur,

Le 07 novembre 2022, la Direction Régionale de La Poste a adressé un courrier aux Mairies de Caudrot, Gironde-sur-Dropt et Saint Pierre d'Aurillac annonçant d'une part le dessein de fermer les trois Bureaux de Poste courant 2023 avec la possibilité de transférer ce service, et d'autre part réduire et modifier les horaires d'ouverture dès le 17 janvier 2023 (du lundi au vendredi de 14H00 à 16H30 au lieu de 9H00 à 12H00).

En réponse le 24 novembre 2022, le Conseil municipal de Saint Pierre d'Aurillac s'est opposé fermement à ce projet avec la volonté de maintenir le service public sur le territoire afin de répondre aux besoins de tous les administrés et de permettre l'accès à tous.

En réalité, le service de Bureau de Poste tel qu'il est mis en place actuellement n'est pas satisfaisant :

- Les horaires d'ouverture du Bureau de Poste n'ont cessé de diminuer, imposant aux administrés qui ne peuvent se déplacer entre 9H00 et 12H00 de se rendre dans d'autres Bureaux de Poste avec des horaires plus larges et adaptés ;
- La qualité de service conduit certains administrés à se rendre ailleurs : système informatique qui connaît souvent des pannes, manque d'approvisionnement en billets de banque, etc.

Le 8 décembre 2022, nombre d'entre vous étaient présents lors de la réunion publique organisée à Caudrot par les trois Mairies menacées de fermeture de Bureau de Poste. Outre le constat que le service rendu a été diminué et dégradé depuis plusieurs années, la fermeture d'un Bureau de Poste entérine la suppression définitive de ces services rendus sur le territoire :

Bureau de Poste	Relais Poste commerçant
Vente de timbres à usage courant	Vente de timbres à usage courant
Vente de timbres philatélie	Vente de prêts à poster par lots
Vente d'emballages colis pré-affranchis (Colissimo)	Vente d'emballages colis pré-affranchis (Colissimo)
Dépôt des envois postaux affranchis et/ou recommandés	Dépôt des envois postaux affranchis et/ou recommandés
Retrait lettres-colis	Retrait lettres-colis sauf contre-remboursement
Réexpédition et garde-courrier, réexpédition « prêts à poster »	Réexpédition et garde-courrier, réexpédition « prêts à poster »
Affranchissement manuel	
Dépôt procuration courrier	

Changement adresse, abonnements	
Vente enveloppes et « prêts à poster » (détail et gros)	
Dépôt d'objet en nombre sous contrat « Chronopost »	
Retrait poste restante	
Vente Chronopost Chronopass	
Boîte postale : selon bureau	
Contrats publicitaires : municiposte et destineo	
Téléphonie mobile	
Renseignements	

Outre le service rendu, la pérennité même du service est différente :

Bureau de Poste	Relais Poste commerçant
Ouverture en continu (même en cas de congés)	Fermeture en cas de congés
	Fermeture définitive en cas de cessation d'activité du commerçant

Aujourd'hui, il est proposé à tous les administrés de se prononcer sur ce sujet et de donner leur avis sur le maintien du Bureau de Poste dans les conditions actuelles\* sur la commune ou le transfert du service avec l'ouverture d'un point de contact Relais Poste par un partenariat privé avec une enseigne ou un commerçant. D'ores et déjà, un contrat signé entre les groupes La Poste et Leclerc annonce l'ouverture d'un point de contact Relais Poste au Centre commercial Moléon à Langon.

**Entre le 16 et le 27 janvier 2023, vous pouvez vous présenter en Mairie pour voter du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00, et le samedi 21 janvier 2023 de 9H00 à 12H00.**

Votre avis compte, le résultat sera communiqué et permettra d'orienter la décision ou non de fermer le Bureau de Poste.

Votre avis compte et peut permettre d'engager une lutte plus globale sur le service de Bureau de Poste avec pour exigence un service de proximité, avec une égalité de traitement et adapté aux conditions de vie des citoyens.

*Mes services et moi-même demeurons bien entendu à votre entière disposition afin de vous apporter l'ensemble des compléments d'informations que vous jugerez nécessaire concernant ce dossier. Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

Le Maire,



Stéphane DENOYELLE.

\* La Direction régionale de La Poste annonce un changement d'horaire très prochainement : du lundi au vendredi de 14H00 à 16H30 au lieu de 9H00 à 12H00